

MADAME Cécile COURRÈGES
Directrice
Direction Générale de l'Offre de soins
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 23 avril 2019

Lettre recommandée avec A.R. n° 2C 141 757 1097 8

Référence : PM/GP-88/2019

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Madame la Directrice,

La Fédération CFTC Santé Sociaux affirme son opposition totale au « Projet de Loi de la transformation de la Fonction Publique » et au démantèlement programmé du service public.

Pour la Fonction Publique Hospitalière, la Fédération CFTC Santé :

- N'accepte pas le gel de la valeur du point d'indice, entraînant une baisse considérable du pouvoir d'achat des agents,
- Demande l'annulation du jour de carence,
- Craint que la mise en place d'une instance unique CTE/CHSCT amoindrisse les actions dans la sécurité et la vie au travail,
- Dénonce la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité.
- Craint une aggravation de la précarité avec la mise en place des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment.

La Fédération CFTC Santé Sociaux réaffirme son attachement à la Fonction Publique et aux principes qui posent le service public, garantissant ainsi une égalité de traitement et d'accès de l'ensemble des citoyens à un service public de qualité :

- L'adaptabilité qui justifie que des modifications puissent être apportées au fonctionnement ou à l'organisation des services publics afin de satisfaire au mieux l'intérêt général,
- La continuité et le fonctionnement correct qui signifient que l'administration est tenue de faire fonctionner correctement le service public et de l'assurer sans interruption,
- L'égalité qui concerne aussi bien l'accès au service public que son fonctionnement ; il s'applique aux agents et aux usagers.
- et plus spécifiquement, pour la fonction publique hospitalière, l'accessibilité des soins à tous les patients.

En conséquence, la Fédération CFTC Santé Sociaux appelle les agents (titulaires, contractuels, stagiaires, élèves,...) à participer à **une journée de mobilisation et de grève du 09 mai 2019**. Le présent courrier vaut préavis de grève pour ladite journée de 19h00 le 08 mai à 07h00 le 10 mai et couvre l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre haute considération.

Le Président,
Jean-Marie Faure

